

NOTIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2009

ARTISAN

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI 9 RUE A ROCHE BP 1665 03016 MOULINS CEDEX 2112C 030

A MOULINS, le 23 Juin 2011

VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.04

Courriel: http://www.le-rsi.fr/contact/

VOS RÉFÉRENCES

Page

N° Sécurité Sociale 173089920805546

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance

1/1

N° SIRET 41882050200023 N° TI 030 111995362 00001 00001 5

MR YALCIN KEREM
PLATRERIE, GER SARL YALCIN
11 R DES ACACIAS
03300 CUSSET

Monsieur,

Α

5

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales obligatoires 2009 à partir des derniers éléments communiqués.

Compte tenu des cotisations provisionnelles déjà appelées, vous restez redevable des montants indiqués ci-dessous au titre de la régularisation annuelle (voir détail au verso).

Pour le paiement de ce complément de cotisations exigible au 05 novembre, vous recevrez prochainement un avis d'appel qui comprendra également le montant de vos cotisations provisionnelles du 4e trimestre 2010.

En cas de divergence sur les revenus pris en compte, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs à l'adresse du centre de paiement RSI.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement, Le directeur

MONTANT DE LA RÉGULARISATION 2009

Date	Montant	
05 Novembre 2010	422,00	
TOTAL	331 €	

DÉTAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2009

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2009

	Montants 2009		
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	14 047		
Revenus de remplacement	0		
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	4 479		

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'éxonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Maladie-Maternité dans la limite de 34 308 €	14 047	0,60	84		84	82	2
Maladie-Maternité dans la limite de 171 540 €	14 047	5,90	829		829	810	19
Indemnités journalières dans la limite de 171 540 €	14 047	0,70	98		98	96	2
Allocations familiales	14 047	5,40	759		759	685	74
Formation professionnelle 2008 (base forfaitaire)	33 276	0,15	50		50	50	0
Retraite de base dans la limite de 34 308 €	14 047	16,65	2 339		2 339	2 111	228
Retraite complémentaire dans la limite de 33 775 €	14 047	7,10	997		997	900	97
Invalidité-décès dans la limite de 34 308 €	12 679	1,80	228		228	228	0
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNE	LLES OBLI	GATOIRES	5 384		5 384	4 962	422
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	18 526	8,00	1 482		1 482 *	1 573	-91
		TOTAL	6 866		6 866	6 535	331 €

^{*} dont 945 euros déductibles fiscalement